

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	49 (1920)
Heft:	18
Rubrik:	Intérêts de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 4 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 5 fr. — Le numéro : 25 ct. — Annonces : 40 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à l'un des membres du Comité. Les articles à insérer dans le N^o du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N^o du 15, avant le 3 du même mois. Les travaux de la Partie pratique doivent être adressés à M. Firmin Barbey, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Pour les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg*, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à *l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg*.

Le Bulletin pédagogique paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — *Intérêts de la Société. — Rapport sur la question mise à l'étude (suite). — « Les Végétations adénoïdes, leurs méfaits révélateurs et leur traitement » — Partie pratique. — Petite correspondance. — Echos de la presse. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Avis officiel.*

Intérêts de la Société

Les lecteurs du *Bulletin pédagogique* auront appris avec regret la démission de M. l'abbé Julien Favre, professeur à Hauterive, en sa qualité de rédacteur en chef de notre organe. M. le Directeur de l'Instruction publique a déjà adressé au Rédacteur démissionnaire des remerciements bien mérités et un hommage de satisfaction pour les excellents services rendus à la cause de l'éducation dans le canton de Fribourg. Dans sa séance du 28 octobre, le Comité de la société d'Education, tout en acceptant une démission imposée par des raisons de santé, a décidé d'adresser à M. Favre une lettre de remerciements dont nous publions le texte ci-après :

Fribourg, le 4 novembre 1920.

**Monsieur le Dr Favre
professeur à l'Ecole normale, Hauterive.**

MONSIEUR LE PROFESSEUR,

C'est avec un vif regret que le Comité de la Société fribourgeoise d'Education a pris connaissance de votre lettre du 4 octobre, par laquelle vous lui annoncez votre détermination de renoncer à la rédaction du *Bulletin pédagogique*.

Nous comprenons les motifs impérieux qui vous dictent cette pénible décision. Il nous reste à remplir à votre égard un devoir de profonde reconnaissance pour les éminents services rendus pendant onze années durant à la cause de l'éducation dans notre canton.

Vous avez été, Monsieur le professeur, un artisan avisé et prudent de l'éducation populaire, un appui constant et dévoué de notre association. C'est avec un sentiment de pénible amertume que les lecteurs du *Bulletin pédagogique* se sépareront de la personne aimée de leur rédacteur. Tous lui garderont leur reconnaissance affectueuse et le meilleur des souvenirs.

Au nom de tous vos lecteurs, cher Monsieur le professeur, au nom surtout des nombreux membres du corps enseignant qui ont eu le privilège d'être vos élèves et qui vous gardent, de ce fait, une affection plus spéciale, veuillez accepter l'hommage de notre profonde gratitude pour tout le bien répandu autour de vous.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le professeur, nos meilleurs souhaits et nos sentiments très respectueux.

Au nom du Comité de la Société fribourgeoise d'Education :

Le Secrétaire,

Albert CLERC.

Le Vice-Président,

H. CURRET.

Des mesures ont été prises pour assurer la publication régulière du *Bulletin* en attendant la reconstitution définitive du Comité de rédaction. Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que des négociations ont été entamées par le Comité de la société d'Education avec le Comité des secours mutuels du corps enseignant dans le but d'opérer la fusion du *Bulletin pédagogique* et du *Faisceau mutualiste*. Les représentants des deux associations intéressées ont convenu, dans une réunion commune, qu'il est dans l'intérêt des uns et des autres de ne pas disperser les efforts, mais d'unir les moyens d'action dont dispose chaque société. Le projet d'entente est basé sur les clauses suivantes arrêtées d'un commun accord :

1^o Le Comité de rédaction du *Bulletin* et du *Faisceau* réunis comprendra un représentant de la Société de secours mutuels;

2^o Un nombre de pages à convenir sera laissé à la libre disposition du groupement mutualiste;

3^o L'organe ainsi fusionné prendra la défense de tous les intérêts du personnel enseignant.

Dans ces conditions, tout permet d'espérer que la solution désirée par tous se réalisera sûrement et qu'aucune difficulté ne résistera à la loyauté et à la bonne volonté de ceux qui auront à se prononcer sur le projet de fusion. Dès maintenant, un ciel sans nuage fait entrevoir à l'horizon les plus rayonnantes lueurs d'un jour nouveau et plein de promesses. Le *Bulletin* et le *Faisceau* réunis présenteront désormais un intérêt spécial : tous les amis de l'école en pays de Fribourg et tous les membres de la grande famille enseignante du canton contribueront au développement de l'organe de nos deux sociétés, à sa vie intellectuelle, morale et sociale, à son essor professionnel, comme aussi au bien de tous ceux qui se dévouent à l'éducation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse.

Le Comité de rédaction.



Rapport sur la question mise à l'étude dans le 6^{me} arrondissement

(Suite.)

2. Sur quels points doit porter la révision du programme.

Résumons tout d'abord, pour nous guider dans ce dédale épineux qu'est la question des programmes, les principes posés dans la première partie de ce modeste exposé.

1^o L'école actuelle a une tendance à « bourrer le crâne ». Elle ne vise pas assez à former des caractères, à préparer l'enfant à son activité future et à la vie sociale ; elle n'est pas assez éducative en un mot.

2^o Le programme ne tient pas toujours compte des lois du développement de l'intelligence (matières présentées prématurément).

3^o Il y a avantage à renvoyer au cours de perfectionnement les matières les plus difficiles. Ce cours deviendrait ainsi la suite naturelle de l'école au lieu d'être sa répétition ennuyeuse.

4^o Il y aurait lieu d'éliminer du programme toute connaissance ne présentant pas une valeur éducative ou pratique.

5^o Notre outillage actuel doit être amélioré et complété.